

QUESTIONS SUR L'ACTUALITE

Questions sur l'actualité

27 février 2012- 6h35, 7h35 et 8h35

Editorialiste : Dr Yves Ekoué AMAÏZO,

Radio Africa numéro 1

Togo : l'Etat falsifie un rapport sur la torture : une faute ou une pratique institutionnelle ?



A retenir

- ✓ Togo : L'agence nationale de Renseignements accusée de tortures
- ✓ Rapport authentique de la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH)
- ✓ Rapport falsifié sur le site officiel du Gouvernement togolais
- ✓ Site officiel de la CNDH fermé sans explication
- ✓ Qui est responsable ?

Thème en gestation

- ◆ Les Etats africains se méfient du GAFI, le Groupe d'action financière
- ◆ Kofi Olomide et Papa Wemba : des injustes, des naïfs ou simplement des mégalomanes ?
- ◆ Qui brûle les bibliothèques des historiens africains ?

C'est en septembre 2011 que la Cour suprême du Togo a condamné 33 militaires et civils à des peines diverses dont 20 ans pour Kpatcha Gnassingbé, le demi-frère de Faure Gnassingbé, celui qui occupe actuellement la Présidence du Togo. Sans que les preuves n'aient été fournies, ni vérifiées, la condamnation pour un présumé coup d'Etat s'est transformée en « *complot contre la sûreté de l'Etat* ». Il s'agit donc principalement d'allégations qui méritent de trouver des preuves. Lors du procès de septembre 2011, une grande majorité des inculpés a dénoncé et montré les tortures perpétrées par un corps spécial de l'Etat nommé « *Agence nationale de renseignements (ANR)* ». Celle-ci se charge, entre autres, de la sécurité des membres du pouvoir au Togo, mais aussi de contrôler les opposants et la Diaspora. Les inculpés ont montré publiquement les séquelles des blessures subies, pour certaines encore fraîches. Les douleurs ont été parfois si fortes que certains inculpés ont publiquement affirmé avoir vu « *le Diable en personne* » en voyant le Patron de l'ANR, un Colonel dont le nom figure dans les registres du Tribunal. Aujourd'hui, sur mandat du gouvernement par le biais du Ministre togolais de la Justice, il fut question de mener une enquête indépendante confiée à

-----+~+@+~+-----

Ce point a disparu dans le rapport du Gouvernement non authentifié par la CNDH. Pourtant dans le rapport non authentifié et produit par le Gouvernement lequel estime que la paternité demeure celle de la CNDH, il est écrit ceci : « *Il n'a pas été intentionnellement infligé des douleurs, souffrances aiguës physiques et mentales à certaines des personnes interpellées et détenues dans le cadre de l'enquête ouverte pour tentative d'atteinte à la sûreté de l'Etat en avril 2009 ... L'accusation de torture doit donc être rejetée* ». Le 22 février 2012, une délégation de la CNDH a remis le rapport original en mains propres au Premier ministre Gilbert Houngbo, ce au cours d'une réunion à huis clos.

L'Union européenne (UE) a fait part dans un communiqué le 21 février 2012 d'une « *vive préoccupation* » et attend « *rapidement des clarifications* ». Il faut croire qu'il y a aussi une conditionnalité de non-mise à disposition de financement de l'UE pour les élections législatives togolaises prévues en principe en octobre 2012 dès lors que les clarifications demandées au Gouvernement ne seraient pas fournies. La polémique est

la Commission nationale des droits de l'Homme (CNDH) du Togo. Ce rapport a été officiellement remis au Gouvernement. Le Gouvernement publie alors sur son site un Rapport dont la paternité serait le CNDH mais dans le rapport mis en ligne par le Gouvernement, les parties concernant les accusations de torture et les responsabilités de l'ANR ont disparu. La CNDH s'en étonne et du coup publie le rapport originel qui aurait été transmis à Faure Gnassingbé avant son départ pour une mission à New York. Ce dernier n'aurait pas eu d'objection à ce rapport. Mais dès son départ, un autre rapport gouvernemental sort sur le site officiel du Gouvernement togolais. Dès le 20 février 2012, la CNDH a rendu public sur son site le vrai rapport, le rapport adopté en séance plénière le 15 février 2012, et en profitait pour déclarer que le rapport publié par le Gouvernement serait travesti et que des menaces avaient été lancées pour faire publier ce rapport non authentique. Quel est le problème ? Dans le rapport original de la CNDH, il est constaté et écrit qu' « *il a été commis sur les détenus, des actes de violences physiques et morales à caractère inhumain et dégradant* ».

donc lancée : il y a bien deux rapports dont l'un est faux et les services du Gouvernement togolais l'auraient falsifié. Pire, le gouvernement affirmerait que ce rapport falsifié serait celui de la CNDH. Quatre questions sont à adresser au Gouvernement togolais :

1. Quel est le rapport original et authentique ? La CNDH est la seule à pouvoir authentifier le rapport authentique ;
2. Qui a donné l'ordre de falsifier le rapport de la CNDH et de le mettre sur le site officiel du Gouvernement togolais ?
3. Si la faute devait être du côté du Gouvernement, est-ce que des sanctions seront prises y compris envers les vrais commanditaires ?
4. Combien de rapports sont régulièrement falsifiés et présentés à la communauté internationale et au peuple togolais comme authentiques ?

Compte tenu du niveau de sécurité qui règne au Togo, il ne faut pas s'étonner que le Président de la CNDH, Koffi Kounté, se soit réfugié à Paris, tel que confirmé par le porte-parole du Ministère français des affaires étrangères (Point de presse du 22 février 2012). YEA.



Contact Africa1
+33 1 55 07 58 07/01
www.africa1.com

E-mail:

info@africa1.com
yeamaizo@amaizo.info

Questions sur l'actualité

La Grande Matinale
Lundi à Vendredi :
6h35, 7h35 et 8h35

Questions sur l'actualité

Une rubrique qui offre une réponse à
chaud des Africains aux Africains.

Cette chronique afrocentrique permet
d'apporter des éclairages originaux,
assurément différents de
l'occidentalo-centrisme ambiant.



Interdépendance africaine

www.amaizo.info

Rubrique
Chronique afrocentrique

[http://amaizo.info/category/
chronique-afrocentrique/](http://amaizo.info/category/chronique-afrocentrique/)